



La Trinité sur Mer le 05 Mars 2020

2 place Yvonne Sarcey
56470 La Trinité sur Mer
www.lavigie-latrinitesurmer.fr
lavigieltsm@gmail.com

**Monsieur le Directeur de la Compagnie des
Ports du Morbihan
18 rue Alain Gerbault
BP 221
56006 Vannes cedex**

Monsieur le Président,

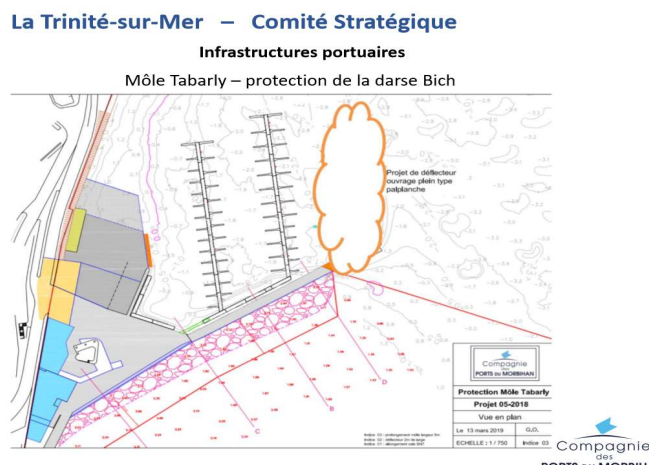
Après avoir rencontré le Directeur du Port de La Trinité sur Mer le 6 novembre 2019, la Vigie a assisté le 13 février 2020 à la réunion de présentation des projets de la Compagnie des Ports à La Trinité.

Cette réunion semblant avoir un statut de réunion de concertation préalable à l'enquête publique, La Vigie a souhaité vous adresser ses remarques par écrit afin qu'elles soient étudiées avant validation définitive des projets.

- 1) Tout d'abord, La Vigie regrette l'absence d'élus du Conseil Départemental à cette réunion, celui-ci étant le donneur d'ordre à travers la Société Publique Locale « Compagnie des Ports du Morbihan ». Il est également anormal qu'aucun administrateur de la SPL n'ait été présent pour assumer et expliquer les orientations décidées et imposées aux Trinitains sans concertation préalable, notamment pour le choix de la destination de l'ex-bâtiment de IFREMER ou encore sur la décision d'étendre les surfaces commerciales en darse Nord et ce au détriment de la finalité d'un port de plaisance qui est d'affecter ses surfaces prioritairement aux bateaux. L'amélioration du dynamisme commercial de la Trinité ne relève pas à notre sens des mandats de la CPM.
- 2) De manière générale, La Vigie relève une prise en compte insuffisante des impacts environnementaux dans les projets présentés. Elle rappelle son opposition aux extensions des terre-pleins en darse Nord qui vont augmenter les surfaces urbanisées et au niveau du Môle Tabarly, qui risquent d'impacter la biodiversité au niveau de la vasière ou des herbiers de zostères sont présents. D'autre part, aucune mesure compensatoire n'est prévue du fait de ces impacts considérables.
- 3) La Vigie souhaite également que la CPM profite de ces travaux pour compenser l'érosion et la perte de sable de la petite plage (au profit de Port Biren), directement liées aux modifications apportées il y a quelques années avec la mise en place du muret pare-houle au niveau du terre-plein de la SNT. Cela a eu pour conséquence de modifier profondément la circulation hydrodynamique (notamment lors des tempêtes de Sud) conduisant à

d'importantes modifications morphologiques de la plage mettant même en danger le sentier côtier en amont.

- 4) Concernant les infrastructures portuaires, La Vigie souhaiterait que lui soit transmises les études préalables effectuées : sédimentologie, courantologie, agitation, etc ..., réalisées par CREOCEAN et EGIS ainsi que l'étude d'impact qui a été réalisée fin 2019 ;
- 5) Plus particulièrement concernant le Môle Tabarly et la protection de la darse Birch :
 - i. Le plan de la refonte de l'extrémité du môle Tabarly afin de protéger la darse Bich est imprécis. Pourriez-vous nous fournir les dimensions des extensions vers l'Est et vers le Nord ?



- ii. Pourriez-vous préciser ce qui est exactement rehaussé : le terre-plein du môle Tabarly, le môle Tabarly où les deux. Combien de mètres cubes de béton seront nécessaires ?
- iii. Allongement et rehaussement du môle Tabarly vont profondément modifier les espaces maritimes et définitivement cacher la vue sur le chenal lorsque l'on sera sur le vieux port ou sur les quais. La Vigie souhaiterait que des simulations en 3 D soient présentées pour en visualiser les conséquences.
- iv. Est-il prévu, avant travaux, un diagnostic flore et faune sur les espaces maritimes qui vont être modifiés. La Vigie souhaite pouvoir participer à ces diagnostics.
- v. Locaux SNT.
 1. La Vigie estime que ce bâtiment étant situé en zone d'aléa fort de submersion marine, son extension doit être limitée aux besoins nécessaires à l'école de voile et aux salles utiles à

l'organisation des régates. Les surfaces supplémentaires envisagées pour des dortoirs, logements pour les moniteurs ou régatiers n'ont pas lieu d'être positionnées sur le môle Tabarly.

2. La Vigie est favorable à la réalisation du belvédère au-dessus des locaux SNT côté sud, mais l'extension du bâtiment vers le nord vient cacher la vue des promeneurs qui montent vers le belvédère. Afin de limiter la création de nouvelles surfaces de bâtiment, pourquoi ne pas rendre l'Etage à la SNT comme à l'origine.

6) Concernant la darse Nord

- i. Le positionnement des sanitaires CPM nous semble inopportun, notamment le dépassement au-dessus du plan d'eau. Les aménagements ne doivent pas masquer le port ;
- ii. Visibilité et aménagement du GR34 : La Vigie attire particulièrement l'attention sur la réalisation d'une circulation piétonne soignée jusqu'à rejoindre le quai avant passage sous le pont de Kerisper. Il y a également lieu d'inscrire une piste cyclable afin de rejoindre le pont de Kerisper.

- 7) La Vigie ne partage pas la finalité de ces projets qui vont d'une part diminuer les surfaces sur l'eau (3500 à 4000 m2 d'extension de terrepleins) et, d'autre part augmenter les surfaces de bâtiment en bordure de mer. (Capitainerie, commerces, locaux techniques...). Existe-t-il assez de besoins pour occuper l'ensemble des surfaces commerciales envisagées, et, par ailleurs ces futurs commerces vont-ils être ouverts toute l'année ?

8) Bâtiment IFREMER / Capitainerie / Réceptif Nautique

- i. La Vigie considère toujours que le bâtiment IFREMER pourrait recevoir la capitainerie et/ou un lieu de convivialité pour la SNT et autres associations Trinitaines. Par ailleurs elle soutient une gestion municipale et non par la CPM du réceptif nautique. Ce lieu doit être sous la responsabilité de la commune qui devra gérer son utilisation au mieux de l'intérêt général et des trinitains. Ce lieu ne doit pas être dédié à 100% aux seules activités nautiques.

En vous remerciant par avance de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération la plus distinguée.



Bertrand RAVARY
Président de La Vigie et son Conseil d'Administration

